



Mairie

La mairie est ouverte le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'agence postale du lundi au jeudi de 9 h à 10 h 30 ou contacter Madame le Maire au 06.70.19.66.98, ou l'un des adjoints.

Taxes communales

Lors de sa séance tenue le 10 avril, le conseil municipal a voté le taux des taxes communales ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 18.69 % (maintien)
- Taxe foncier bâti : 12% (en 2017 : 13.82 %)
- Taxe foncier non bâti : 33 % (en 2017 : 35.43%)
- CFE : 20.80 % (en 2017 : 21.68 %)

Déchetterie

La carte d'accès aux déchetteries communautaires est disponible en mairie. Cette carte vous est demandée depuis le 1^{er} avril.

Nuisances sonores

En ce début de saison, nous vous rappelons les heures d'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins motorisés de jardinage ou de bricolage en plein air :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires.

Plantons tous ensemble

Vous êtes invités à participer aux plantations des fleurs de la commune le **samedi 19 mai 2018** à partir de **9h**. Venez avec vos outils.

Kermesse des écoles et Fête du livre

Le comité des fêtes et l'AC3S organisent la kermesse des écoles et fête du livre le **samedi 16 juin** de 14 h à 17 h. Un livre sera offert par le Comité des Fêtes à cette occasion aux enfants de Saint-Saire scolarisés au SIVOS de La Béthune.

Foire à tout

La foire à tout organisée par le comité des fêtes aura lieu le dimanche 5 août 2018. Les inscriptions sont dorénavant ouvertes. Le bulletin d'inscription et le règlement sont au verso.

Club des Épis d'or

Voyage : le vendredi 25 mai « Larguez les amarres en baie de Somme ».

Site internet

Nous vous rappelons que les informations sont mises en ligne régulièrement sur le site internet de la commune.

<http://www.saint-saire.fr>